

COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE  
DU QUÉBEC

---

PRÉSENTS : Me MARCEL BLANCHET, président  
M. JOHN ZACHARIAS, commissaire  
M. SERGE COURVILLE, commissaire

---

AUDITIONS PUBLIQUES DU  
21 AVRIL 2008 - QUÉBEC (Centre)

---

M. DENIS FONTAINE,  
Secrétaire

Enregistrement numérique

---

**Piché Olivier Benoit**

sténographes officiels

400, boul. Jean-Lesage, bureau 240, Québec, Qc G1K 8W1  
tél. : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

**I N D E X**

Page

**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**

MOT D'INTRODUCTION . . . . .	3
M. HÉBERT DUFOUR, à titre personnel . . . . .	11

**SÉANCE DE LA SOIRÉE**

MOT D'INTRODUCTION . . . . .	20
MADAME AGNÈS MALTAIS, députée . . . . . (Accompagnée de Madame Caroline Guay)	27
M. YVES GERMAIN, maire de Boischatel . . . . . (Accompagné de M. Jean-G. Lefrançois et M. Bernard Fournier, conseillers municipaux)	44

- - - - -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

- - - - -  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
- - - - -

**Me MARCEL BLANCHET, président :**

Alors, mesdames, messieurs, bonjour. Est-ce que vous m'entendez bien?

**UNE INTERVENANTE NON IDENTIFIÉE :**

Très bien.

**Me MARCEL BLANCHET, président :**

Très bien? Parfait.  
Alors, je vous remercie d'avoir accepté l'invitation de la Commission de la représentation électorale de venir commenter notre proposition de carte électorale.  
Permettez-moi d'abord de vous présenter de nouveau, pour ceux qui ne les connaissent pas, mes deux (2) collègues. À ma droite, monsieur Serge Courville, qui est géographe historien et professeur émérite de l'Université Laval. À ma gauche, monsieur John Zacharias, également géographe, urbaniste et professeur titulaire à l'Université Concordia à Montréal.  
Je vous rappelle, tout comme moi, que mes collègues commissaires ont été nommés par l'Assemblée Nationale, donc ce qui assure leur

1           neutralité et leur indépendance.  
2           C'est aujourd'hui le vingt et un (21) avril que  
3           débutera finalement notre tournée de consultation  
4           publique qui nous mènera dans les différentes  
5           régions du Québec. Cette première audition  
6           portera sur la délimitation des circonscriptions  
7           électorales du Québec, et plus particulièrement  
8           des circonscriptions de la Capitale nationale.  
9           Il s'agit d'une étape cruciale, l'audition  
10          publique vous permet de nous faire part de vos  
11          commentaires et suggestions relativement à la  
12          proposition que nous avons rendue publique le  
13          douze (12) mars dernier. Alors, il est possible  
14          que vos suggestions, vos commentaires nous  
15          amènent à vous poser des questions et par la  
16          suite, évidemment, lorsque nous délibérerons,  
17          c'est possible que des ajustements soient faits  
18          à notre proposition à partir des commentaires et  
19          suggestions que nous entendrons.  
20          Alors, je vais laisser maintenant la parole à  
21          mon collègue, monsieur Zacharias, qui va vous  
22          présenter brièvement le cadre légal dans lequel  
23          nous allons travailler.  
24          John.  
25          **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

1           Merci, monsieur Blanchet.  
2           Est-ce que... le son? Je ne m'entends pas, donc  
3           ça va pour la voix?  
4           Le travail de délimitation de la carte  
5           électorale du Québec exige une analyse  
6           rigoureuse et minutieuse. Les règles contenues  
7           dans la Loi électorale ont évidemment encadré ce  
8           travail, il convient de vous rappeler ce  
9           qu'elles sont et surtout ce qu'elles visent.  
10          La Loi électorale précise qu'une circonscription  
11          doit représenter une communauté naturelle en  
12          fonction de facteurs démographiques,  
13          géographiques et sociologiques. On parle donc  
14          ici de la configuration d'une région, de  
15          l'organisation de son réseau routier, des  
16          limites des arrondissements, des municipalités  
17          et des municipalités régionales de comté, de la  
18          densité de population et de son taux de  
19          croissance.  
20          Ainsi, le sentiment d'appartenance des gens, la  
21          façon dont la vie est organisée sur le  
22          territoire et la présence de pôles ou de  
23          communautés d'intérêts économiques constituent  
24          d'autres exemples de facteurs à considérer.  
25          De plus, pour assurer une certaine équité entre

1 les circonscriptions et les électeurs, la loi  
2 précise que chaque circonscription doit  
3 regrouper un nombre d'électeurs qui ne s'éloigne  
4 pas de vingt-cinq pour cent (25 %) en plus ou en  
5 moins de la moyenne provinciale, soit  
6 quarante-cinq mille deux cent sept (45 207)  
7 électeurs, selon la liste électorale permanente.  
8 Cette norme de plus ou moins vingt-cinq pour  
9 cent (25 %), qui est parmi les plus élevées au  
10 Canada, laisse donc à la Commission une marge de  
11 manoeuvre intéressante, ce qui lui permet de  
12 bien tenir compte des particularités de chaque  
13 région.

14 Notre mandat consiste donc à trouver le meilleur  
15 équilibre possible entre l'égalité du vote et  
16 les communautés naturelles de manière à assurer  
17 équité et justice pour l'ensemble des électeurs  
18 et électrices du Québec. Il s'agit de deux (2)  
19 principes qui ressortent de l'importante  
20 décision rendue en dix-neuf cent  
21 quatre-vingt-onze (1991) par la Cour suprême du  
22 Canada relativement à la délimitation des  
23 circonscriptions électorales.

24 Malgré les bouleversements compréhensibles que  
25 les changements proposés peuvent provoquer dans

1           certaines régions, la Commission ne peut se  
2           soustraire à cette obligation de recherche  
3           d'équilibre. La délimitation de la carte  
4           demande donc de faire, bien évidemment, un  
5           examen attentif de chaque région, mais  
6           n'oublions jamais qu'elle demande aussi d'avoir  
7           à l'esprit le travail d'ensemble de délimitation  
8           de toutes les régions du Québec.

9           **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10          Merci, John.

11          Et juste avant de vous laisser la parole, je  
12          vais demander à monsieur Courville de prendre  
13          quelques minutes pour nous rappeler les  
14          principaux changements que nous proposons pour  
15          la région de la Capitale nationale.

16          Serge.

17          **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

18          Merci, monsieur Blanchet.

19          À l'étude de la région, nous avons d'abord  
20          constaté que la circonscription de Charlevoix ne  
21          respecte pas le critère numérique de la loi,  
22          elle comprend trop peu d'électeurs. Pour  
23          corriger cette situation, nous proposons de  
24          déplacer sa limite vers l'ouest afin d'y inclure  
25          la partie manquante de la MRC de la

1 Côte-de-Beaupré ainsi que toute la MRC de l'île  
2 d'Orléans. Cette circonscription serait  
3 renommée Beaupré-Charlevoix et comprendrait  
4 aussi les territoires non organisés du nord,  
5 autour des Lac Jacques-Cartier et Pikauba.  
6 Rappelons aussi que plus à l'est, les  
7 municipalités de Baie-Sainte-Catherine et de  
8 Saint-Siméon, ainsi que les territoires non  
9 organisés de Mont-Élie et de Sagard seront  
10 transférés à la circonscription de  
11 Renée-Lévesque en Côte-Nord afin de corriger son  
12 propre déficit d'électeurs.  
13 À noter que ce changement nous permettrait  
14 également de diminuer le nombre d'électeurs de  
15 la circonscription de Montmorency qui est en  
16 pleine croissance.  
17 Quant aux autres changements, ils visent  
18 essentiellement à ajuster, en autant que  
19 possible, les limites des circonscriptions aux  
20 limites des arrondissements, municipalités et  
21 MRC en place. Ainsi, à l'ouest, on peut noter  
22 que les limites de la circonscription de  
23 Portneuf correspondent à celles de la MRC du  
24 même nom. Dans la Ville de Québec, nous  
25 suggérons que la circonscription de Vanier

1           corresponde intégralement à l'arrondissement  
2           Les Rivières, d'où le nouveau nom proposé de  
3           Vanier-Les Rivières, un changement qui lui  
4           permettrait également de diminuer son nombre  
5           d'électeurs qui s'approche peu à peu du seuil  
6           maximal de plus vingt-cinq pour cent (25 %).  
7           La circonscription de Jean-Lesage, quant à elle,  
8           comprendrait notamment tout l'arrondissement de  
9           Limoilou alors que la circonscription de  
10          Taschereau correspondrait à celui de la Cité.  
11          Nous suggérons également que la circonscription  
12          de Jean-Talon corresponde mieux à  
13          l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery. Pour sa  
14          part, la circonscription de Charlesbourg  
15          demeurerait inchangée.  
16          Nous avons également porté une attention  
17          particulière aux circonscriptions situées en  
18          banlieue de Québec, soit Chauveau, La Peltrie et  
19          Louis-Hébert. Nous proposons de les  
20          rééquilibrer, de rééquilibrer leur nombre  
21          d'électeurs en raison de leur croissance  
22          démographique plus élevée.  
23          Voilà qui résume les changements proposés pour  
24          la région de la Capitale nationale.  
25          **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1            Cela étant dit, il est maintenant le temps de  
2            vous laisser la parole et nous sommes prêts à  
3            écouter vos commentaires et suggestions sur  
4            notre proposition de délimitation.  
5            Et afin de nous assurer que nous nous  
6            souviendrons bien ce que vous avez dit, alors  
7            nous vous rappelons que ça va être enregistré,  
8            tous les débats vont être enregistrés, et c'est  
9            monsieur Denis Fontaine, le secrétaire de la  
10           Commission, qui va appeler les participants tour  
11           à tour en fonction de leur moment d'inscription.  
12           Pour ceux qui ne sont pas inscrits et qui  
13           voudraient s'inscrire, il y a madame Lucie  
14           Julien qui est à l'entrée et qui va se faire un  
15           plaisir de vous inscrire et d'indiquer, en fait,  
16           votre nom au secrétaire.  
17           Alors, à partir de maintenant, nous vous  
18           écoutons. Le premier intervenant, monsieur  
19           Fontaine, s'il vous plaît.  
20           **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**  
21           Merci.  
22           Je voudrais vérifier d'abord si monsieur  
23           Jean-Pierre Laplante est arrivé? Je sais qu'il  
24           ne l'était pas il y a quelques minutes.  
25           Donc, j'appellerais monsieur Hébert Dufour à la

1 table. Monsieur Dufour viendra donc porter son  
2 point de vue à titre personnel.

3 Merci.

4 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

5 Bonjour, monsieur Dufour.

6 **M. HÉBERT DUFOUR :**

7 Bonjour, messieurs.

8 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

9 Bonjour.

10 - - - - -

11 **PRÉSENTATION DE M. HÉBERT DUFOUR**

12 - - - - -

13 **M. HÉBERT DUFOUR :**

14 Alors moi, je suis du comté de Taschereau.

15 Et d'emblée, les remarques que vous avez faites  
16 concernant, on pourrait dire, la Ville de  
17 Québec, Taschereau, je suis parfaitement  
18 d'accord parce que, pour moi, c'est quand même  
19 plus représentatif quand on connaît les  
20 arrondissements, la Cité et les autres, parce  
21 que c'est beaucoup plus facile pour les  
22 intervenants, que ce soit les conseillers, que  
23 ce soit les députés, ces gens-là ont à  
24 travailler ensemble et de travailler pour les  
25 mêmes commettants, je pense que c'est un plus

1 dans votre projet.  
2 Mais il y a quand même des éléments qui me font  
3 un peu sourciller et peut-être que... j'ai des  
4 questions ou des choses à vous demander ou à  
5 vous dire.  
6 Concernant justement la question de Saint-Siméon  
7 et de Baie-Sainte-Catherine, étant natif  
8 moi-même de la Côte-Nord, je trouve ça, à cause  
9 du Saguenay ou du Fleuve Saint-Laurent qui coupe  
10 la géographie, ce n'est pas un bassin  
11 nécessairement naturel de relations humaines et  
12 sociales parce que les gens de Saint-Siméon ont  
13 plus accès à La Malbaie ou Québec tandis que les  
14 gens de Tadoussac et compagnie peuvent aller à  
15 Baie-Comeau ou versus le Saguenay.  
16 Donc, pour un député qui a à travailler sur une  
17 si grande distance, qui est René-Lévesque  
18 incluant Baie-Comeau, par rapport à des  
19 circonscriptions que j'appelle urbaines, il est  
20 déficitaire, l'électeur ou le citoyen est  
21 déficitaire par rapport à l'approche à pouvoir  
22 faire avec son député, la distance aidant.  
23 Quand un député doit rencontrer quelqu'un à  
24 Baie-Comeau, puis deux (2) heures plus tard à  
25 Tadoussac, la MRC de la Haute Côte-Nord, bien le

1           trajet fait en sorte qu'il est beaucoup moins  
2           disponible et moi je l'appelle un critère  
3           d'efficience. Pourquoi il n'y a pas eu... qu'on  
4           n'a pas pris en compte ce critère  
5           d'efficience-là, efficacité et qualité, à savoir  
6           qu'un député qui voyage pendant deux (2) heures  
7           est beaucoup moins ouvert à écouter et à  
8           entendre ses commettants, tandis qu'un député de  
9           circonscription urbaine est beaucoup disponible,  
10          en deux (2) coins de rue il peut faire deux (2)  
11          rencontres.

12          Donc, je me dis, oui, la représentativité, un  
13          voteur ou un électeur, un député, c'est bien,  
14          mais aussi, c'est : est-ce que le critère  
15          géographique, ou efficacité, ou efficience, qui  
16          n'a pas été pris en compte, peut être regardé à  
17          nouveau?

18          Et c'est le même commentaire que je peux faire  
19          aussi concernant les comtés en région qui vont  
20          disparaître pour en créer de nouveaux dans la  
21          région de Montréal. Quand on parle encore là  
22          des distances à couvrir, les surfaces en  
23          kilomètres carrés, le pauvre député, doublez-lui  
24          son salaire parce qu'il va travailler  
25          vingt-quatre (24) sur vingt-quatre (24), sans

1 parler qu'il doit venir se balader à Québec de  
2 temps en temps quand même. Donc, ça veut dire  
3 probablement qu'il y aura plus de bureaux de  
4 comté à différents endroits importants, donc du  
5 personnel en conséquence, s'il veut que ses  
6 commettants puissent avoir accès à leur propre  
7 député.

8 Donc, je me disais : est-ce que le fait de créer  
9 peut-être à Montréal trois (3) comtés, s'il y a  
10 lieu de le faire, peut se faire sans  
11 nécessairement en détruire ou en soustraire  
12 trois (3) autres, ou en intégrer trois (3)  
13 autres, en autant que la loi puisse être  
14 retouchée -- ça, je le sais, là -- pourquoi  
15 soustraire trois (3) pour en construire trois  
16 (3) autres?

17 Parce que je me dis, ce n'est pas parce qu'il y  
18 a quelques milliers d'électeurs de plus dans un  
19 comté que le travail du député peut être aussi  
20 plus lourd. Une problématique de comté, qu'il y  
21 ait deux (2000) ou trois mille (3000) électeurs  
22 de plus, ça ne changera rien à la lourdeur ou à  
23 l'importance d'une problématique à régler.

24 Est-ce que le fait, dans les circonscriptions  
25 urbaines, où il y a plus d'électeurs dans une

1 surface en kilomètres carrés plus petite, la  
2 problématique est la même, tandis que, en  
3 région, ces différentes problématiques ne  
4 peuvent pas être couvertes par des comtés  
5 urbains.

6 Donc, c'était un peu mes commentaires par  
7 rapport, là, à la carte que vous avez proposée  
8 qui, en soi, est parfaite, il faut le faire,  
9 mais je pense que les changements de  
10 circonscription majeurs, comme soustraire ou  
11 additionner, ne viennent pas altérer non plus  
12 les changements mineurs dont on parlait tantôt  
13 quand on parlait de la Cité.

14 Est-ce qu'on peut régler ce que j'appelle, moi,  
15 les changements mineurs, on donnait l'exemple de  
16 Taschereau et compagnie par rapport à Québec, et  
17 de régler la problématique majeure pour ne pas  
18 retarder indûment aussi s'il y a élection  
19 prochainement ou plus tard?

20 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

21 Alors, merci, monsieur Dufour.

22 Vous comprendrez effectivement les motifs, on  
23 les a déjà expliqués, qui nous ont amenés à  
24 faire la proposition qui est maintenant connue,  
25 c'est qu'il y a un cadre légal dans lequel on

1 doit agir, il y a une loi qui s'applique à nous,  
2 et cette loi-là est justement assujettie à la  
3 Constitution canadienne, telle qu'interprétée  
4 par une décision des tribunaux rendue en mil  
5 neuf cent... de la Cour suprême du Canada en mil  
6 neuf cent quatre-vingt-onze (1991), à partir  
7 d'une cause qui émanait de la Saskatchewan.  
8 On a vraiment voulu tenir compte, malgré tout,  
9 des communautés naturelles. Il nous est apparu  
10 dans notre première version, dans cette  
11 version-ci que nous avons rendue publique, qu'il  
12 pouvait y avoir quand même des affinités entre  
13 les gens de Baie-Sainte-Catherine et les gens de  
14 Tadoussac, on avait l'impression que le  
15 développement économique de cette région-là, qui  
16 est essentiellement touristique, pouvait avoir  
17 des points communs. C'est le genre de critères  
18 qui nous a amenés, mais encore une fois, on a  
19 une marge de manoeuvre de vingt-cinq pour cent  
20 (25 %) en plus ou en moins pour nous permettre,  
21 justement, de tenir compte des communautés  
22 naturelles.

23 La circonscription de René-Lévesque est à la  
24 toute limite, en fait, du moins vingt-cinq pour  
25 cent (25 %), alors notre difficulté majeure,

1 c'était de savoir où est-ce qu'on pourrait  
2 prendre des électeurs qui pourraient avoir une  
3 certaine affinité avec cette circonscription-là  
4 pour éviter qu'elle devienne en exception.  
5 Parce qu'encore une fois, des exceptions, c'est  
6 possible, mais à la lumière de l'interprétation  
7 qui a été donnée par la Cour suprême, ça prend  
8 une argumentation absolument... vraiment  
9 vraiment très très solide pour y arriver.  
10 Pensons finalement au Nunavik, pensons à la  
11 circonscription d'Ungava, je pense qu'il n'y a  
12 personne qui contestera que cette  
13 circonscription puisse être une circonscription  
14 d'exception. C'est le cas depuis de nombreuses  
15 années et ça va demeurer.

16 En ce qui concerne les Îles-de-la-Madeleine,  
17 comme vous le savez, c'est une circonscription  
18 qui est déjà d'exception par la loi, donc la  
19 Commission de la représentation n'a pas  
20 compétence pour affecter ses limites.

21 Alors, c'est le cadre dans lequel on a dû agir,  
22 c'est le carcan qui nous est imposé, c'est le  
23 devoir qu'on a de s'assurer effectivement que  
24 ces critères de la loi sont respectés. Mais ce  
25 n'est pas facile. Encore une fois, on ne peut

1 pas toujours respecter les communautés  
2 naturelles, en tout cas ce que les gens nous  
3 définissent comme étant leurs communautés  
4 naturelles, il n'est pas toujours possible non  
5 plus, même si on essaie de respecter les limites  
6 des régions administratives ou des MRC, mais on  
7 essaie vraiment. Et il y a certainement des  
8 ajustements qui pourront être faits à la suite  
9 des audiences publiques qu'on tient.  
10 Et là, c'est pour ça qu'on veut être là pour  
11 vous écouter et voir, à la lumière de vos  
12 commentaires, qu'est-ce qui pourrait être fait.  
13 Alors, je vous remercie beaucoup de votre  
14 intervention. Je ne sais pas si mes collègues  
15 ont des questions ou des remarques à vous faire.  
16 Monsieur Courville?

17 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

18 Je crois que le message a été assez clair, votre  
19 préoccupation est très bien comprise, très bien  
20 exposée.

21 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

22 Merci. Merci.

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 On vous remercie beaucoup.

25 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**





1           Donc, c'est aujourd'hui en ce vingt et un (21)  
2           avril que débute finalement notre tournée de  
3           consultation publique qui nous mènera dans les  
4           différentes régions du Québec. Cette première  
5           audition portera sur la délimitation de la  
6           région de la Capitale-Nationale. Il s'agit pour  
7           nous d'une étape cruciale dans le processus.  
8           L'audition nous permet, vous permet de vous  
9           exprimer sur notre proposition et nous permet de  
10          recueillir de l'information très pertinente et  
11          très précise sur la proposition qu'on a faite en  
12          vue de voir comment on pourrait l'améliorer.  
13          Alors, encore une fois, je vais maintenant  
14          laisser la parole à monsieur Zacharias qui va  
15          nous expliquer le cadre légal dans lequel on a  
16          travaillé.

17          John, s'il vous plaît.

18          **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

19          Merci, monsieur Blanchet.

20          Le travail de délimitation de la carte  
21          électorale du Québec exige une analyse  
22          rigoureuse et minutieuse. Les règles contenues  
23          à la loi électorale ont évidemment encadré ce  
24          travail. Il convient de vous rappeler ce  
25          qu'elles sont et, surtout, ce qu'elles visent.

1           La loi électorale précise qu'une circonscription  
2           doit représenter une communauté naturelle en  
3           fonction de facteurs démographiques,  
4           géographiques et sociologiques. On parle donc  
5           ici de la configuration d'une région, de  
6           l'organisation de son réseau routier, des  
7           limites des arrondissements, des municipalités  
8           et des municipalités régionales de comté, de la  
9           densité de population et de son taux de  
10          croissance.

11          Ainsi, le sentiment d'appartenance à des gens,  
12          la façon dont la vie est organisée sur le  
13          territoire et la présence de pôles ou de  
14          communautés d'intérêts économiques constituent  
15          d'autres exemples de facteurs à considérer.

16          De plus, pour assurer une certaine équité entre  
17          les circonscriptions et les électeurs, la loi  
18          précise que chaque circonscription doit  
19          regrouper un nombre d'électeurs qui ne s'éloigne  
20          pas de vingt-cinq (25 %), en plus ou en moins,  
21          de la moyenne provinciale, soit quarante-cinq  
22          mille deux cent sept (45 207) électeurs, selon  
23          la liste électorale permanente.

24          Cette norme de plus ou moins vingt-cinq pour  
25          cent (25 %), qui est parmi les plus élevée au

1           Canada, laisse donc à la Commission une marge de  
2 manoeuvre intéressante, ce qui lui permet de  
3 bien tenir compte des particularités de chaque  
4 région.

5           Notre mandat consiste donc à trouver le meilleur  
6 équilibre possible entre l'égalité du vote et  
7 les communautés naturelles de manière à assurer  
8 équité et justice pour l'ensemble des électeurs  
9 et électrices du Québec. Il s'agit de deux (2)  
10 principes qui ressortent de l'importante  
11 décision rendue en dix-neuf cent  
12 quatre-vingt-onze (1991) par la Cour suprême du  
13 Canada relativement à la délimitation des  
14 circonscriptions électorales.

15           Malgré les bouleversements compréhensibles que  
16 les changements proposés peuvent provoquer dans  
17 certaines régions, la Commission ne peut se  
18 soustraire à cette obligation de recherche  
19 d'équilibre. La délimitation de la carte  
20 demande donc de faire, bien évidemment, un  
21 examen attentif de chaque région, mais  
22 n'oublions jamais qu'elle demande aussi d'avoir  
23 à l'esprit le travail d'ensemble de délimitation  
24 de toutes les régions du Québec.

25           **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1           Merci, John.

2           Juste avant de vous laisser la parole, monsieur  
3           Courville va maintenant prendre quelques minutes  
4           pour nous rappeler les principaux changements  
5           que nous proposons pour la région de la  
6           Capitale-Nationale.

7           Serge.

8           **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

9           Merci, monsieur Blanchet.

10          À l'étude de la région, nous avons d'abord  
11          constaté que la circonscription de Charlevoix ne  
12          respectait pas le critère numérique de la loi,  
13          elle comprend trop peu d'électeurs.

14          Pour corriger cette situation, nous proposons de  
15          déplacer sa limite vers l'ouest afin d'y inclure  
16          la partie manquante de la MRC de la  
17          Côte-de-Beaupré, ainsi que toute la MRC de l'île  
18          d'Orléans. Cette circonscription serait  
19          renommée Beaupré-Charlevoix et comprendrait  
20          aussi les territoires non organisés du nord,  
21          autour des lacs Jacques-Cartier et Pikauba.

22          Rappelons aussi que plus à l'est, les  
23          municipalités de Baie-Ste-Catherine et de  
24          St-Siméon, ainsi que les territoires non  
25          organisés de Mont-Élie et de Sagard sont

1 transférés à la circonscription de René-Lévesque  
2 en Côte-Nord afin de corriger son propre déficit  
3 d'électeurs. À noter que ce changement nous  
4 permettrait également de diminuer le nombre  
5 d'électeurs de la circonscription de  
6 Montmorency, qui est en pleine croissance.  
7 Quand aux autres changements, ils visent  
8 essentiellement à ajuster, autant que possible,  
9 les limites des circonscriptions aux limites des  
10 arrondissements, municipalités et MRC en place.  
11 Ainsi, par exemple à l'ouest, on peut noter que  
12 les limites de la circonscription de Portneuf  
13 correspondent à celles de la MRC du même nom.  
14 Dans la ville de Québec, nous suggérons que la  
15 circonscription de Vanier corresponde  
16 intégralement à l'arrondissement Les Rivières,  
17 d'où le nouveau nom proposé de  
18 Vanier-Les-Rivières, un changement qui lui  
19 permettrait également de diminuer son nombre  
20 d'électeurs qui s'approche peu à peu du seuil  
21 maximal de plus vingt-cinq pour cent (+25 %).  
22 La circonscription de Jean-Lesage quant à elle  
23 comprendrait notamment tout l'arrondissement de  
24 Limoilou, alors que la circonscription de  
25 Taschereau correspondrait à celui de la Cité.

1            Nous suggérons également que la circonscription  
2            de Jean-Talon corresponde mieux à  
3            l'arrondissement de Ste-Foy-Sillery. Pour sa  
4            part, la circonscription de Charlesbourg  
5            demeurerait inchangée.  
6            Nous avons également apporté une attention  
7            particulière aux circonscriptions situées en  
8            banlieue de Québec : Chauveau, La Peltrie et  
9            Louis-Hébert. Nous proposons de rééquilibrer  
10           leur nombre d'électeurs en raison de leur  
11           croissance démographique plus élevée.  
12           Voilà qui résume les changements proposés pour  
13           la région de la Capitale-Nationale.  
14           **Me MARCEL BLANCHET, président :**  
15           Merci, Serge.  
16           Ceci étant dit, nous sommes maintenant prêts à  
17           vous laisser la parole pour écouter finalement  
18           vos commentaires et suggestions sur notre  
19           proposition de délimitation. Et afin de  
20           s'assurer que nous allons bien saisir ce que  
21           vous allez nous dire et de nous en rappeler  
22           ultérieurement, vos propos sont enregistrés et,  
23           donc, ça nous permettra d'y revenir, le cas  
24           échéant, lorsque nous délibérerons sur les  
25           ajustements à apporter à notre proposition.



1           **MADAME AGNÈS MALTAIS :**

2           Bonsoir, monsieur Blanchet, monsieur Zacharias,  
3           monsieur Courville, messieurs, mesdames.

4           Je remercie d'abord le maire de... vous me  
5           permettez de remercier le maire de Boischatel  
6           qui a accepté gentiment de me laisser la place  
7           étant donné mon état qui est un peu difficile,  
8           j'ai une bonne grippe.

9           Je peux y aller? Alors, je ne déposerai pas de  
10          mémoire cette fois-ci, monsieur Blanchet. La  
11          dernière fois, j'avais déposé un mémoire, vous  
12          ne m'avez pas écoutée. Il était très fouillé.  
13          Alors, je vais partir sur les mêmes bases, vous  
14          pouvez le voir, il est en deux mille un (2001),  
15          il parle de la circonscription de Taschereau et  
16          du travail de député et de la représentation  
17          effective et de l'accessibilité, l'accessibilité  
18          au député.

19          Vous n'avez... la dernière fois, vous n'avez pas  
20          écouté mes arguments, vous avez fait le  
21          contraire de ce que je disais, et aujourd'hui,  
22          vous me proposez une carte qui correspond à ce  
23          que je vous disais à l'époque. Je vais vous  
24          montrer... je vais vous parler donc rapidement,  
25          je veux vous dire je ne suis pas ici pour parler

1 des changements de la circonscription de  
2 Taschereau. Dans Taschereau, qu'on aille d'un  
3 côté ou de l'autre, je vais vivre avec. Que ce  
4 soit le statu quo ou que ce soit le déplacement  
5 que vous proposez, je vais vivre avec.  
6 Mais j'ai des commentaires à faire sur les  
7 mouvements que vous faites dans la région, sur  
8 ce qui se passe à cause du «bumping» qui se  
9 passe, à cause de ce qui se passe dans  
10 Charlevoix, et de l'accessibilité au député.  
11 C'est comme élue que je tenais à m'exprimer ici  
12 ce soir.  
13 D'abord, pour Taschereau, il y a une perte de  
14 sens et une perte de temps qui résulte de la  
15 décision qui a été effective en deux mille trois  
16 (2003). Imaginez-vous donc qu'en deux mille  
17 trois (2003), la Commission a décidé que ferait  
18 partie de Taschereau le Vieux-Limoilou. Ce  
19 Vieux-Limoilou, j'ai exprimé que peut-être qu'il  
20 fallait se déplacer autrement et tout ça, et  
21 puis j'ai parlé de la représentation effective  
22 et de la lourde charge sur une députée que  
23 serait toute la concentration en un seul  
24 territoire, une seule circonscription, d'à peu  
25 près tout ce qui existe comme organismes de

1           lutte à la pauvreté dans le même comté.  
2           Vous ne m'avez pas écoutée et puis vous avez  
3           ajouté le Vieux-Limoilou. D'accord. Alors,  
4           qu'est-ce qui s'est passé?  
5           Ça fait cinq (5) ans que je suis la députée du  
6           Vieux-Limoilou. Ça veut dire que tous les  
7           organismes de ce secteur, qu'ils soient  
8           artistiques, culturels, patrimoniaux, qu'ils  
9           soient de santé et services sociaux, de santé  
10          mentale, d'aide à l'itinérance, il a fallu tous  
11          les revoir. Je les ai répertoriés, je les ai  
12          rencontrés, j'ai étudié les dossiers, j'ai  
13          rencontré les commissaires scolaires, j'ai  
14          rencontré les conseillers municipaux. Un  
15          déplacement de carte électorale, ce n'est pas un  
16          déplacement de droit de vote seulement. La vie  
17          associative existe et elle est importante entre  
18          autres dans les circonscriptions -- en tout cas,  
19          dans les circonscriptions urbaines, moi, je la  
20          vis quotidiennement -- elle est aussi forte, je  
21          pense, dans les régions.  
22          Mais il existe... la société n'est pas cinquante  
23          mille (50 000), quarante-cinq mille (45 000) ou  
24          cinquante mille (50 000) individus séparés. Ce  
25          n'est plus ça. Je comprends que pour le droit

1 de vote, à titre d'élue à l'Assemblée nationale,  
2 je dois représenter un certain nombre de  
3 personnes et que vous devez jongler avec ça,  
4 c'est ce que la loi dit. Mais ce que ça  
5 implique un déplacement de tracé en cinq (5)  
6 ans, il y a eu un an à deux (2) ans de perte  
7 pour ces organismes-là et maintenant, ce que la  
8 carte propose, c'est retour à la case départ et  
9 on recommence. Ils vont devoir attendre une  
10 élection, connaître un nouveau député, aller  
11 vérifier où est son bureau de comté, rebâtir des  
12 dossiers, réexpliquer, recommencer et puis moi  
13 je vais aller faire de l'autre côté la même  
14 chose, du côté ouest.

15 Je veux vous dire qu'un député, c'est un  
16 plaideur pour sa société, c'est un plaideur pour  
17 sa communauté. Un député, ce n'est pas en  
18 relation seulement avec des individus. Il  
19 est... il s'incarne dans des associations.  
20 Écoutez, il y a... et je pense, moi, qu'il n'y a  
21 pas de démocratie aussi s'il n'y a pas  
22 accessibilité. Mais ça, je vais revenir tout à  
23 l'heure.

24 Sur le député comme acteur du développement  
25 local, en plus du travail avec ces

1 associations-là, régionalement un député ça  
2 travaille avec une agence la santé, une  
3 conférence régionale des élus, des commissions  
4 scolaires, des CLD, des offices du tourisme, des  
5 ATR, des pôles, des chambres de commerce, des  
6 conseils de la culture, quand tout ça se  
7 retrouve sur le même territoire, c'est pas pire,  
8 mais quand on déplace les choses et que tout à  
9 coup un député comme celui de René-Lévesque,  
10 actuellement c'est un collègue, c'est Marjolain  
11 Dufour, embarque dans une autre région, je pense  
12 à ce qui se passe avec Charlevoix qui perd la  
13 MRC de Charlevoix-Est qui s'en irait dans  
14 René-Lévesque, ce député va devoir, pour servir  
15 ses citoyens, travailler avec deux (2)... trois  
16 (3) agences de la santé et des services sociaux,  
17 trois (3) offices du tourisme et des congrès, en  
18 plus des MRC, là, en plus des commissions  
19 scolaires. On multiplie par trois (3) les  
20 tables de travail. Ça, ça n'a plus de sens au  
21 niveau régional, au niveau de la représentation  
22 effective du député, ça ne tient pas debout.  
23 En plus, je suis née sur la Côte-Nord, moi, je  
24 le connais le traversier, je connais ce  
25 secteur-là, je veux en parler parce que je

1           connais ce secteur-là. Ça n'a aucun sens de  
2           dire à des citoyens -- là je vais parler sur  
3           l'accessibilité -- vous allez rouler trois (3)  
4           heures et traverser un fjord qui, dans d'autres  
5           pays, est considéré comme un fleuve, où il y a  
6           parfois trois (3) heures d'attente sur le  
7           traversier, vous allez faire trois (3) heures  
8           pour aller voir ce député à Baie-Comeau.  
9           Est-ce que c'est vraiment nécessaire? Est-ce  
10          que l'impact de ce geste a été pesé par la  
11          Commission? Si vous l'avez pesé, je pense que  
12          vous avez, je vais m'excuser, monsieur Blanchet,  
13          mais vous allez devoir revoir le poids terrible,  
14          parce que le poids il n'est pas sur le député,  
15          et ça je tiens à le dire. Là, là, ce n'est pas  
16          pour le député que je plaide, c'est pour le  
17          citoyen.  
18          Les gens de St-Siméon qui vont devoir aller  
19          jusqu'à Baie-Comeau, minimum, pour rencontrer  
20          leur député, ça n'a aucun sens. Ils vont être  
21          desservis constamment. Les gens de Sagard, les  
22          gens de Baie-Ste-Catherine, ça n'a pas de sens,  
23          la distance n'a pas de sens.  
24          Écoutez, même dans Taschereau -- moi, j'ai des  
25          difficultés, là, c'est un lieu extrêmement cher

1 maintenant Taschereau, ça se peut que je déplace  
2 mon bureau de circonscription -- le simple  
3 déplacement du bureau circonscription pour moi,  
4 là, c'est énorme, parce que ça fait vingt (20)  
5 ans qu'il est au même endroit, comme ça les gens  
6 savent où est leur député, mais pour me  
7 déplacer, j'essaie de me trouver sur les lignes  
8 d'autobus, parce que l'accessibilité c'est  
9 majeur. Il y a des gens qui sont itinérants,  
10 qui ont de la misère à se déplacer, il y a  
11 des... bon. Mais imaginez, moi, même dans un  
12 centre-ville, je pense à l'accessibilité,  
13 imaginez un déplacement comme ce que vous  
14 proposez avec Charlevoix-Est, le député n'est  
15 plus accessible. S'il n'est plus accessible, il  
16 y a une faille dans la démocratie.  
17 Pourquoi je dis qu'il y a un problème chez le  
18 citoyen? Parce que le député est le médiateur.  
19 Le rôle de législateur, d'accord, il y a un  
20 droit de vote, tant de droits de vote égalent  
21 tant de personnes. Mais le député est un  
22 médiateur. À chaque fois qu'il y a une personne  
23 qui est aux prises avec l'administration  
24 publique et que cette administration publique ne  
25 le comprend pas, elle n'est pas faite pour lui,

1 il n'entre pas dans les cadres, je l'explique  
2 souvent à des gens, ça, quand... les lois, on  
3 les fait en fonction du plus grand nombre, ou  
4 les règles du jeu ou les règlements des  
5 ministères, mais quand le règlement, la loi, le  
6 citoyen n'embarque pas dedans, mais qu'il a une  
7 cause juste, seul le député peut devenir son  
8 médiateur. On sauve des vies comme ça. On  
9 change des vies profondément.  
10 Caroline Guay est avec moi, ça fait dix (10) ans  
11 qu'elle est avec moi dans mon bureau de comté,  
12 cette dame a sauvé des vies, mais des vrais cas,  
13 là. Et si le député n'est pas connu, n'est pas  
14 accessible, est à trois (3) heures de route,  
15 tout ça, on perd ce rôle de médiateur. Il a un  
16 rôle d'Ombudsman qui est très bien décrit dans  
17 la loi, le rôle de législateur, le rôle  
18 d'Ombudsman, mais l'accessibilité, c'est la clé  
19 du rôle d'Ombudsman.  
20 Et si on brise cette règle-là, si le député  
21 n'est plus accessible, la moitié de sa job est  
22 en jeu, on l'empêche de faire sa job. Il est  
23 payé pour ça.  
24 Moi, je crois profondément à mon rôle  
25 d'Ombudsman et de médiateur entre le citoyen qui

1 a des problèmes, puis j'en règle des problèmes à  
2 l'année, croyez-moi, j'ai à peu près une des  
3 zones, là, les plus denses, là, je le sais c'est  
4 quoi, mais mes collègues des régions aussi.  
5 Donc, des modifications à la carte électorale,  
6 on les pèse. L'aller-retour qu'on va faire  
7 faire aux gens du Vieux-Limoilou, je trouve que  
8 ça n'a aucun sens. Ça m'a pris cinq (5) ans à  
9 connaître ce secteur-là, des dossiers que je  
10 commence à débloquent, il y a des citoyens qui  
11 commencent à m'identifier, il y a des organismes  
12 qui commencent à bien travailler, puis là, ils  
13 vont tout recommencer ces gens-là?  
14 Moi, je me vire de bord, ce n'est pas grave, là,  
15 mais eux autres ils font des pertes. Quand on  
16 bouge la carte électorale, on ne peut pas la  
17 bouger comme ça, comme si c'était des petites  
18 cases, là. Il y a des gros problèmes en bout de  
19 ligne, puis c'est de l'argent aussi, ça va  
20 prendre du temps à tout régénérer ça.  
21 Donc, modification comme ça à la carte  
22 électorale cinq (5) ans plus tard, perte de  
23 sens, perte de temps. Ça m'a pris du temps à  
24 bâtir un sentiment d'appartenance envers  
25 Taschereau, aux gens du Vieux-Limoilou, puis là,

1           ils se font décoller, je n'aime pas ça.  
2           Le député est un service public, c'est un  
3           médiateur, c'est un Ombudsman, c'est le dernier  
4           recours. S'il n'est pas accessible, c'est une  
5           perte de service.  
6           Quand il y a un service public qui n'est plus  
7           disponible dans une région, les gens crient et  
8           puis ils disent : «Aïe, perte de service.» Le  
9           député, c'est un service, il faut qu'il soit  
10          accessible. Donc, je dis que dans  
11          Charlevoix-Est, il y a un problème, il y a un  
12          député qui n'est plus accessible.  
13          L'autre chose que je veux dire, c'est que le  
14          «bumping» que ça provoque, est-il nécessaire?  
15          Mais comme je vous dis, moi, je vais vivre avec  
16          Taschereau, là, mais le fait d'amener Charlevoix  
17          tasse après ça tout le monde, je comprends, là,  
18          mais ce «bumping»-là, là, est-il vraiment  
19          nécessaire? C'est la question que je vous pose.  
20          Je sais qu'il y a le maire de Boischatel qui est  
21          ici, je pense qu'il a des arguments qui sont  
22          assez assez valables, quand ils parlent de  
23          communauté d'appartenance, de sentiment, mais il  
24          y a aussi que tout ça se passe à cause... cette  
25          perte de sens se passe à cause d'un «bumping».

1 Et je comprends votre problème comme... monsieur  
2 Blanchet, je comprends votre problème comme  
3 commissaire, là, mais le premier... la cause de  
4 ce «bumping» au départ, elle n'a pas de sens.  
5 C'est ça que je voulais vous dire, tout en  
6 sachant que je vivrai avec.

7 Une dernière chose. La réforme de la carte  
8 électorale municipale est en cours actuellement  
9 et je ne peux même pas vous garantir que  
10 l'arrondissement de la Cité que vous nous  
11 proposez, par exemple en disant : Taschereau  
12 sera l'arrondissement de la Cité, sera ça dans  
13 deux (2) mois, la proposition est même de coller  
14 La Cité et Limoilou. Or, vous, vous décollez la  
15 Cité et Limoilou, ce que j'avais dans ma  
16 circonscription. Vous allez à l'inverse de la  
17 proposition du maire.

18 Et il y en a un autre même qui est en train de  
19 faire seulement quatre (4) arrondissements dans  
20 le coin, ce qui change radicalement la carte.  
21 Alors, attention avant de... attention, là, sur  
22 les arrondissements, ce n'est pas réglé, ça va  
23 être en projet de loi probablement à partir du  
24 quinze (15) mai devant l'Assemblée nationale, il  
25 va y avoir un sérieux débat là-dessus, on verra.

1 Mais là-dessus, on verra quelle sera la  
2 proposition retenue par la ministre. Mais  
3 actuellement, moi, je ne suis pas prête à dire  
4 que le modèle que vous proposez sera le modèle  
5 des arrondissements de la ville de Québec.  
6 Voilà mon plaidoyer pour le député comme  
7 services publics.

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Merci, Madame la député.

10 Évidemment, la nouvelle division des  
11 arrondissements suite au projet de loi qui sera  
12 probablement ou possiblement adopté ce  
13 printemps, nous, on va être sensibles à ça, on  
14 va regarder ce qui va arriver et puis, le cas  
15 échéant, encore une fois, on pourra faire les  
16 ajustements si ça nous apparaît approprié, mais  
17 on dirait qu'on arrive toujours en même temps.  
18 Rappelons-nous qu'en deux mille (2000), deux  
19 mille un (2001), c'était à l'époque des fusions,  
20 alors là, comment diviser le territoire  
21 particulièrement de la ville de Québec en  
22 fonction de ces fusions-là? Est-ce qu'elles  
23 auront lieu? Est-ce qu'elles n'auront pas lieu?  
24 On avait agi du mieux qu'on pouvait...

25 **MADAME AGNÈS MALTAIS :**

1 Est-ce que je peux vous aider?  
2 **Me MARCEL BLANCHET, président :**  
3 ... et évidemment, là, pas qu'on ne vous avait  
4 pas entendue, Madame la députée, à l'époque, on  
5 vous avait très très bien entendue, mais là,  
6 avoir voulu aller dans le sens que vous  
7 souhaitiez, ça aurait amené tout un  
8 chambardement qui nous aurait probablement  
9 obligés de faire comme on a dû faire à Montréal,  
10 une deuxième audition publique. On s'est dit :  
11 peut-être que ça peut passer.  
12 On comprend que ça vous a posé des difficultés  
13 importantes et on en est désolés, mais encore  
14 une fois, la loi, cette fois-ci, cinq (5) ans  
15 plus tard, vous nous dites, c'est ça, la carte  
16 s'est appliquée pour l'élection de deux mille  
17 trois (2003) et pour l'élection de deux mille  
18 sept (2007), puis là, la prochaine, on ne sait  
19 pas quand elle aura lieu, puis la nouvelle  
20 carte, on l'espère bien quant à nous, pourra  
21 s'appliquer pour cette prochaine élection. Mais  
22 là, en fait, c'est la loi qui nous dit qu'il  
23 faut revoir la carte.  
24 Mais vous nous parlez du problème bien sûr qu'on  
25 est très très conscients, croyez-le bien, de

1 Charlevoix-Est, la MRC, mais c'est la  
2 circonscription de René-Lévesque où il manque du  
3 monde. Et là-dessus, c'est un critère qu'on  
4 doit respecter, le critère du plus ou moins  
5 vingt-cinq (25). Est-ce qu'on est dans les  
6 conditions à ce moment-ci, à cette étape-ci de  
7 nos travaux de créer des exceptions?  
8 On va entendre effectivement ce que les gens  
9 vont nous dire, on verra bien quelle conclusion  
10 qu'on pourra en tirer, mais encore une fois,  
11 pour créer des exceptions, il faut être très  
12 très très sûrs de notre affaire, sinon on risque  
13 de se ramasser encore une fois devant les  
14 tribunaux, si jamais effectivement il y avait  
15 des contestations, et que ça ne sera pas plus  
16 drôle d'avoir un jugement de cour qui viendrait  
17 nous dire que notre division territoriale à des  
18 fins électorales est inacceptable au regard, en  
19 fait, de la Charte canadienne qui s'applique en  
20 semblable matière. Alors, c'est ça qu'on doit  
21 faire attention aussi.  
22 On entend très bien les arguments, on va les  
23 considérer, on va les soupeser, on verra bien  
24 quelle conclusion qu'on pourra en arriver. Mais  
25 encore une fois, justement, les auditions comme

1           celles qu'on a aujourd'hui, c'est pour nous  
2           aider à y voir plus clair, pour entendre les  
3           arguments, pour voir, en fait, s'il y a lieu  
4           d'ajuster en conséquence notre proposition.

5           Alors, je vous remercie. Je ne sais pas si mes  
6           deux (2) collègues ont des commentaires ou des  
7           questions?

8           Monsieur Courville.

9           **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

10          J'allais dire à madame Maltais qu'effectivement,  
11          la préoccupation, elle est là, la préoccupation  
12          d'arrimer le territoire aux obligations de son  
13          représentant, c'est certain qu'on en tient  
14          compte, donc on essaie d'arrimer au mieux.

15          Les informations qu'on recueille en audition  
16          publique vont nous aider effectivement à  
17          poursuivre notre réflexion, parce que la donnée  
18          qu'on va chercher sur le territoire n'est pas  
19          consignée nulle part, on doit l'entendre, comme  
20          on le fait dans cette audition publique-là.

21          Alors, on vous remercie infiniment de vous être  
22          présentée devant nous.

23          **MADAME AGNÈS MALTAIS :**

24          Je vous remercie, messieurs. Écoutez, je  
25          respecte énormément... Monsieur Zacharias, je

1 ne sais pas si vous avez des...

2 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

3 Avez-vous quelque chose à ajouter?

4 **MADAME AGNÈS MALTAIS :**

5 Je respecte énormément ce que vous avez à faire,  
6 mais comme je vous disais, je comprends le jeu  
7 numérique, écoutez, je connais la loi aussi,  
8 mais je dois vous dire, cette idée de  
9 représentation effective et d'accessibilité,  
10 pour moi elle est très importante. On a deux  
11 (2) rôles dans la vie, on est législateur, mais  
12 on est Ombudsman et médiateur.

13 Et les gens, l'exception, là, en ce moment, là,  
14 c'est les gens qui ne pourraient pas être bien  
15 servis par leur député, je trouverais ça  
16 terrible.

17 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

18 Nous vous avons bien entendu, Madame.

19 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

20 Merci, Madame la députée. Merci.

21 Monsieur le secrétaire, si vous voulez appeler  
22 le prochain intervenant, s'il vous plaît.

23 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

24 Oui.

25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Merci.

**M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

J'appellerais maintenant monsieur Yves Germain, maire de la municipalité de Boischatel. Monsieur Germain est accompagné de monsieur Jean-G. Lefrançois et de monsieur Bernard Fournier, conseillers municipaux.

Je voudrais mentionner, Monsieur le Président, que monsieur Germain a déposé un mémoire que vous avez sur vos tables.

**Me MARCEL BLANCHET, président :**

Merci, Monsieur le secrétaire.

Alors, bienvenue Monsieur le maire et les deux (2) personnes qui l'accompagnent. Ça nous fait plaisir de vous accueillir et d'écouter vos commentaires sur notre proposition. Par la suite, on verra bien quels ajustements, le cas échéant, pourront être faits à la lumière de l'argumentation que vous allez nous présenter. Nous vous écoutons. Merci.

- - - - -

**PRÉSENTATION DE M. YVES GERMAIN**

- - - - -

**M. YVES GERMAIN :**

Alors, je vous remercie.

1 D'abord, bonsoir, Monsieur le Président,  
2 Messieurs les commissaires, mesdames et  
3 messieurs. Merci d'avoir accepté donc de nous  
4 entendre dans le cadre de vos auditions  
5 publiques sur la proposition de délimitation de  
6 la carte électorale du Québec.

7 Je me présente effectivement, je suis Yves  
8 Germain, maire de Boischatel, et je suis  
9 accompagné de deux (2) conseillers municipaux,  
10 soit monsieur Bernard Fournier et monsieur  
11 Jean-G. Lefrançois.

12 Nous avons été mandatés par le conseil municipal  
13 de Boischatel pour venir vous exposer les motifs  
14 à l'appui de notre demande visant à maintenir le  
15 territoire et les électeurs de Boischatel dans  
16 le comté de Montmorency, sachant que cette  
17 décision ne placerait aucun des deux (2) comtés  
18 concernés en situation d'exception, je pense que  
19 c'est important.

20 Précisons d'abord que la municipalité de  
21 Boischatel compte, au premier (1<sup>er</sup>) janvier deux  
22 mille huit (2008), une population établie par  
23 décret à cinq mille trois cent  
24 quatre-vingt-douze (5 392) personnes, d'une  
25 superficie totale de vingt (20) kilomètres

1 carrés, son territoire est constitué à trente  
2 pour cent (30 %) de terrains construits, à vingt  
3 pour cent (20 %) de terrains récréotouristiques,  
4 les golfs, les parcs, les terrains municipaux  
5 de loisirs, à cinq pour cent (5 %) de terres  
6 agricoles exploitées et à quarante-cinq pour  
7 cent (45 %) de terrains boisés. La municipalité  
8 de Boischatel est voisine immédiate de la ville  
9 de Québec et fait partie de la MRC de la  
10 Côte-de-Beaupré.

11 En fait, les motifs que l'on a à l'appui de  
12 notre demande, tout d'abord c'est que nous, on  
13 considère que Boischatel et Montmorency  
14 constituent effectivement deux (2) noms  
15 indissociables. D'abord, sur le plan de la  
16 limite territoriale, la limite territoriale  
17 ouest de Boischatel est au centre de la rivière  
18 et de la Chute Montmorency sur toute sa  
19 longueur, à l'exception du secteur des  
20 Trois-Sauts, plus au nord, où la rivière  
21 Montmorency est entièrement sur le territoire de  
22 Boischatel. La rivière fait donc partie des  
23 territoires riverains que sont  
24 Ste-Brigitte-de-Laval, L'Ange-Gardien,  
25 Boischatel et ville de Québec pour son

1           arrondissement Beauport.  
2           Au niveau de la gestion de la Montmorency, au  
3           même titre que les autres riverains, Boischatel  
4           joue un rôle important dans la gestion et la  
5           préservation de la rivière Montmorency.  
6           Boischatel est en effet un membre actif du  
7           Conseil de Bassin de la rivière Montmorency, un  
8           des plus actifs d'ailleurs au Québec, qu'on nous  
9           dit, auquel elle contribue financièrement et  
10          avec qui elle réalise des projets de réparation  
11          et de prévention sur la rivière, autant que sur  
12          ses tributaires. Citons en exemple le  
13          démantèlement, en deux mille six (2006), d'une  
14          estacade obstruant le lit de la rivière à  
15          l'embouchure du Lac du Délaissé et provoquant  
16          régulièrement des inondations à Beauport et même  
17          parfois à Boischatel.  
18          De plus, considérant les dangers courus par une  
19          partie de nos populations respectives, nous  
20          avons formé, avec Ste-Brigitte-de-Laval et  
21          l'arrondissement Beauport, un comité de mesures  
22          d'urgence afin de rapidement s'informer et  
23          réagir à toute situation problématique que peut  
24          présenter la rivière Montmorency, telle les  
25          embâcles, l'accumulation de frasil, débordement,

1           etc. Cette concertation a d'ailleurs permis de  
2           réagir beaucoup plus rapidement et surtout de  
3           prévenir.  
4           La chute Montmorency aussi. La chute  
5           Montmorency fait partie de l'identité même de  
6           Boischatel. Notre logo officiel s'en inspire,  
7           vous le voyez sur nos vestons, sur notre papier,  
8           nous la retrouvons sur notre papier officiel  
9           effectivement, elle est au coeur de notre photo  
10          fétiche réalisée par le célèbre photographe  
11          international récemment décédé, monsieur Eugène  
12          Kedl, et cette photo apparaît d'ailleurs sur la  
13          page d'accueil de notre site Internet. Vous  
14          l'avez aussi sur notre pochette de présentation,  
15          vous voyez que, pour nous, la chute Montmorency,  
16          c'est vraiment notre identité à Boischatel.  
17          La chute Montmorency est même la référence  
18          naturelle pour préciser la localisation de notre  
19          municipalité quand quelqu'un de l'extérieur nous  
20          demande : «Boischatel, c'est où?» Devinez  
21          qu'est-ce qu'on leur répond : «Les chutes  
22          Montmorency.»  
23          La présence du Parc de la Chute-Montmorency, ça  
24          aussi c'est un point, à notre avis, majeur. Le  
25          Parc de la Chute-Montmorency, un des trente-huit

1 (38) sites historiques et puis même des dix (10)  
2 premiers sites classés historiques au Québec par  
3 le ministère de la Culture et des  
4 Communications, se partage également entre les  
5 deux (2) territoires de Boischatel et de  
6 l'arrondissement Beauport de la ville de Québec.  
7 Ce parc est géré par la Société des  
8 établissements de plein air du Québec,  
9 c'est-à-dire la SEPAQ, qui est un organisme  
10 effectivement du gouvernement du Québec. Ces  
11 investissements majeurs s'étendent souvent sur  
12 les deux (2) rives, particulièrement depuis mil  
13 neuf cent soixante-treize (1973), où plus de  
14 quinze millions de dollars (15 M \$) y ont été  
15 investis. Cette année, l'illumination du bassin  
16 de la chute, au coût de un virgule deux million  
17 (1,2 M), a encore requis des installations sur  
18 les deux (2) rives. Bientôt, un important  
19 projet sur la rive est à Boischatel sera  
20 annoncé. Il est donc important que le Parc de  
21 la Chute-Montmorency fasse partie d'un seul  
22 comté dont les députés doivent être le porteur  
23 politique de ces projets de développement, tant  
24 auprès du gouvernement que du ministre  
25 responsable.

1           Au même titre que l'arrondissement Beauport,  
2           Boischatel est un partenaire quotidien du Parc  
3           de la chute Montmorency par la fourniture et  
4           l'échange de services. À titre d'exemple,  
5           Boischatel y déploie des effectifs et  
6           équipements de son service de protection  
7           incendie pour tous les soirs des grands feux de  
8           Loto-Québec et ce, sans frais. De plus,  
9           Boischatel contribue à la surveillance policière  
10          dans les sentiers longeant la rivière. Grâce à  
11          ses effectifs de protection incendie qui ont  
12          reçu la formation appropriée, c'est Boischatel  
13          qui assure le sauvetage en rivière. D'ailleurs  
14          parce que l'accès est plus facile du côté est de  
15          la rivière comparé à la rive ouest du côté de  
16          Beauport. Et enfin, Boischatel effectue le  
17          dénéigement de l'entrée du parc sur le  
18          territoire de Boischatel.  
19          Enfin, Boischatel agit depuis le tout début, ça  
20          fait déjà cinq (5) ou six (6) ans presque qu'on  
21          a commencé, sur le comité de mise en valeur du  
22          Parc de la chute Montmorency et est tenue au  
23          fait, évidemment, de tout ce qui se prépare pour  
24          la mise en place de ce plan-là, l'illumination  
25          du bassin en étant d'ailleurs une des

1           principales recommandations.  
2           Les liens naturels maintenant avec le comté de  
3           Montmorency.  
4           Les informations qui suivent visent à démontrer  
5           les liens naturels qui se sont tissés avec des  
6           institutions du comté de Montmorency et qui se  
7           concrétisent dans de nombreux domaines, dont  
8           particulièrement... bien, en fait, au niveau du  
9           travail, on sait que c'est plus de  
10          quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de la  
11          population active de Boischatel qui se dirige  
12          chaque matin vers l'ouest pour son travail, donc  
13          pas nécessairement à Québec, ça peut être plus à  
14          l'extérieur, sur la rive sud aussi, mais en  
15          direction ouest à quatre-vingt-dix pour cent (90  
16          %) des cas.  
17          Le secteur financier. La seule institution  
18          financière présente sur le territoire de  
19          Boischatel est la Caisse Desjardins des Chutes  
20          Montmorency dont le siège social est dans  
21          l'arrondissement Beauport, plus précisément à  
22          Courville. Cette caisse résulte du  
23          regroupement, en mil neuf cent  
24          quatre-vingt-dix-huit (1998), des Caisses  
25          Desjardins de Villeneuve, Courville, Montmorency

1 et Boischatel.  
2 Au niveau du milieu scolaire, Boischatel fait  
3 partie de la Commission scolaire des  
4 Premières-Seigneuries, qui est une des.. en  
5 termes de superficie de territoire, la deuxième  
6 plus grande au Québec, je pense. Ses élèves du  
7 primaire fréquentent les écoles locales, alors  
8 que les élèves du secondaire fréquentent l'école  
9 secondaire La Courvilloise dans l'arrondissement  
10 Beauport, contrairement aux autres élèves de la  
11 Côte de Beaupré qui fréquentent l'école  
12 secondaire Mont Ste-Anne à Beaupré. Et ce pour  
13 quoi les parents à l'époque s'étaient battus, je  
14 dirais, pour que ce soit davantage La  
15 Courvilloise qui soit reconnue l'école  
16 secondaire des élèves de Boischatel, c'était  
17 justement pour des raisons d'accessibilité et de  
18 distance par rapport à celle de Beaupré, l'école  
19 secondaire du Mont Ste-Anne, et ç'avait été  
20 reconnu par la Commission scolaire.  
21 Au niveau de la pastorale, c'est un petit peu  
22 plus récent que Desjardins, mais ça fait quand  
23 même cinq (5) ou six (6) ans que les paroisses  
24 chrétiennes de Villeneuve, Courville,  
25 Montmorency et Boischatel sont maintenant

1 regroupées en une nouvelle paroisse désignée  
2 Bienheureuse Marie-Catherine-de-St-Augustin,  
3 laquelle est également chargée, cette paroisse,  
4 de la gestion de la Fabrique de l'Ange-Gardien.  
5 Donc, il n'y a pas eu fusion avec celle de  
6 l'Ange-Gardien, mais par contre, le diocèse a  
7 confié la responsabilité de la gestion de la  
8 Fabrique de l'Ange-Gardien à celle du  
9 regroupement, là, des quatre (4) autres  
10 paroisses.

11 Au niveau du transport en commun, depuis la  
12 création de la Société de transport de la  
13 communauté urbaine de Québec, STCUQ à l'époque,  
14 le territoire de Boischatel a toujours été  
15 desservi par un service de transport en commun.  
16 Bien, même avant ça, c'est-à-dire il y en avait  
17 même un qui était créé expressément à  
18 Boischatel, qui s'appelait Les Autobus  
19 Boischatel, j'aurais dû dire, d'ailleurs, depuis  
20 mil neuf cent cinquante et un (1951), c'était  
21 Les Autobus Boischatel jusqu'en soixante et onze  
22 (71), où c'est devenu la STCUQ.

23 Actuellement, le service est assuré par le  
24 Réseau de transport de la Capitale avec lequel  
25 Boischatel a conclu un contrat. Parce qu'avant

1           ça, avec la STCUQ, on était client captif, je  
2           dirais, mais maintenant avec le RTC, depuis le  
3           moment des fusions, c'est vraiment par choix que  
4           Boischatel a contracté avec le RTC.  
5           Au niveau du secteur culturel, depuis près de  
6           dix (10) ans, une entente avec contribution  
7           financière permet aux citoyens de Boischatel  
8           d'utiliser les bibliothèques de l'arrondissement  
9           Beauport, dont la Bibliothèque Étienne-Parent,  
10          et la clientèle de Boischatel fait partie des  
11          clientèles les... une des clientèles importantes  
12          d'Étienne-Parent.  
13          Au niveau du golf, le club de golf Le  
14          Montmorency chevauche la rivière Montmorency  
15          avec ses neuf (9) premiers trous dans  
16          l'arrondissement Beauport et ses neuf (9) plus  
17          récents trous du côté de Boischatel, pour ceux  
18          qui connaissent le Montmorency ou anciennement  
19          le Courville.           Cette situation entraîne  
20          inévitablement un besoin de concertation entre  
21          les principaux intervenants.  
22          Au niveau des autres considérations, on voudrait  
23          vous faire ressortir d'abord le caractère urbain  
24          de Boischatel. Le territoire de la municipalité  
25          de Boischatel est davantage urbain que rural.

1 D'ailleurs, il a été reconnu comme tel lors de  
2 l'adoption de la loi sur la protection du  
3 territoire agricole où les seules terres visées  
4 ont été celles inscrites sur une base volontaire  
5 par les deux (2) agriculteurs de l'époque.  
6 Aujourd'hui, une seule de ces fermes est encore  
7 en exploitation et on fait tout pour la  
8 maintenir, je peux vous dire, l'idée n'est pas  
9 de la voir disparaître.

10 Le développement de Boischatel est concentré  
11 dans le secteur résidentiel puisqu'il n'y a pas  
12 de parc industriel chez nous à Boischatel et  
13 très peu de zones commerciales, si ce n'est le  
14 sud du boulevard Ste-Anne.

15 Les préoccupations et projets municipaux de  
16 Boischatel s'apparentent donc davantage à ceux  
17 des autres intervenants du comté de Montmorency,  
18 je pense entre autres à Ste-Brigitte-de-Laval ou  
19 à nos plus proches voisins de l'autre côté de la  
20 rivière, là, anciennement Courville, et  
21 Montmorency, et Villeneuve.

22 Au niveau de la MRC, en fait, un aspect qu'on  
23 veut faire ressortir aussi, c'est que MRC et  
24 comté, pour nous c'est deux (2) réalités  
25 distinctes. Tout en reconnaissant le fort

1           sentiment d'appartenance de Boischatel à la Côte  
2           de Beaupré dont on fait partie, il faut  
3           reconnaître que le travail d'un député de comté,  
4           hors de l'Assemblée nationale évidemment,  
5           s'effectue à quatre-vingt-dix pour cent (90 %)   
6           avec les municipalités locales et les organismes  
7           communautaires. Que ce soit pour des projets  
8           d'infrastructures, d'équipements sportifs,  
9           culturels et autres, c'est principalement avec  
10          les élus et organismes locaux que le député est  
11          appelé à travailler. Les projets à caractère  
12          régional étant presque l'exception au niveau  
13          d'une MRC, là, globale, il n'y a donc pas lieu,  
14          selon nous, de se contraindre à un lien de  
15          frontières entre un comté et un territoire de  
16          MRC.

17          À preuve, la MRC de la Côte de Beaupré n'a pas  
18          souffert de la situation actuelle où trois (3)  
19          de ses municipalités sont dans un comté et six  
20          (6) dans un autre, et j'ajouterais, au  
21          contraire.

22          La facilité d'accès au député. Dans le respect  
23          de l'esprit de la loi électorale, la  
24          municipalité de Boischatel est également  
25          soucieuse de la facilité d'accès au député, tant

1           pour les élus que pour la population en général.  
2           Le maintien de Boischatel dans le comté de  
3           Montmorency assure cette facilité d'accès  
4           puisque le bureau du député peut difficilement  
5           être à plus de six (6) kilomètres de la limite  
6           du territoire de Boischatel. Il a même déjà été  
7           sur le territoire de Boischatel entre mil neuf  
8           cent quatre-vingt-dix-huit (1998) et deux mille  
9           trois (2003).  
10          En conclusion, je dirais afin de reconnaître le  
11          sentiment d'appartenance et l'identification de  
12          Boischatel à la rivière Montmorency et au comté  
13          qui en porte le nom, nous demandons à la  
14          Commission de la représentation électorale de  
15          modifier sa proposition de délimitation de la  
16          carte électorale afin de maintenir le territoire  
17          de la municipalité de Boischatel dans le comté  
18          de Montmorency.  
19          Sachant que la loi électorale précise que les  
20          circonscriptions électorales doivent aussi  
21          représenter les communautés naturelles -- comme  
22          le mentionnait tout à l'heure... d'ailleurs vous  
23          nous le mentionnez dans votre présentation --  
24          nous espérons que les informations  
25          additionnelles portées à l'attention des membres

1 de cette Commission auront permis de mieux faire  
2 connaître les caractéristiques de Boischatel,  
3 ainsi que ses liens naturels et indissociables  
4 avec le comté de Montmorency.

5 Je vous remercie de votre attention.

6 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

7 Merci, monsieur le maire.

8 Au-delà du critère numérique dont il nous faut  
9 tenir compte en vertu de la loi, il y avait bien  
10 sûr, en fait, la possibilité, dans la mesure où  
11 c'était faisable, de respecter aussi les  
12 frontières des MRC. C'est quelque chose qu'on a  
13 entendu beaucoup dans le passé et, au moment où  
14 on a élaboré notre projet, notre proposition,  
15 c'est un élément dont on a voulu tenir compte  
16 même si ce n'est pas expressément prévu dans la  
17 loi. La loi, ce qu'elle prévoit, c'est qu'on  
18 doit tenir compte autant que possible des  
19 municipalités locales.

20 Mais on nous a beaucoup fait valoir qu'il  
21 fallait aussi tenir compte des frontières des  
22 MRC pour que, justement, les députés qui  
23 représentent une région n'aient pas, en fait,  
24 trois (3), ou quatre (4), ou cinq (5) MRC, là,  
25 autant que possible, à, je dirais, à servir.

1           Alors dans votre cas, c'était un des motifs qui  
2           nous a amenés, finalement, à faire la  
3           proposition de vous introduire dans la nouvelle  
4           circonscription de Beaupré-Charlevoix, on s'est  
5           dit : Cette municipalité fait partie de la MRC  
6           de Beaupré. Donc, il nous apparaissait... Côte  
7           de Beaupré nous apparaissait appropriée de faire  
8           la proposition telle qu'on l'a faite.

9           On entend très bien vos arguments. Écoutez,  
10          maintenant que vous nous l'avez soumis, ça va  
11          faire partie de nos délibérations à savoir :  
12          Est-ce qu'il y a des ajustements possibles à  
13          faire?

14          Il va falloir regarder aussi sur le plan  
15          numérique qu'est-ce que ça peut vouloir dire.  
16          Parce que comme Montmorency est déjà quand même  
17          assez élevée dans la proposition, le fait d'y  
18          ajouter des électeurs qui seraient chez vous,  
19          est-ce que ça viendrait nous obliger à faire un  
20          jeu de domino? Alors, c'est ça qu'on va  
21          regarder attentivement au moment où on aura à  
22          prendre une décision finale.

23          Alors, je ne sais pas si mes deux (2) collègues  
24          ont des remarques ou des questions?

25          **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

1 Si on peut faire un bref rappel cartographique  
2 de... juste pour bien situer Boischatel par  
3 rapport... voilà. C'est ça que je... Est-ce  
4 qu'on peut afficher le réseau routier peut-être  
5 en même temps, juste pour bien voir de quoi on  
6 parle? Voilà. Donc...

7 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

8 Alors, Boischatel, c'est la municipalité...  
9 pouvez-vous avec la main, s'il vous plaît, nous  
10 en faire le pourtour?

11 **M. YVES GERMAIN, Maire Boischatel :**

12 La flèche est sur le territoire de Boischatel,  
13 là.

14 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

15 C'est ça, hein.

16 **M. YVES GERMAIN, Maire Boischatel :**

17 Et ce que vous avez à droite, qui fait le tour  
18 au nord de Boischatel, c'est l'Ange-Gardien,  
19 O.K., et...

20 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

21 D'accord. Alors, ce qu'on vient de nous  
22 montrer, c'est vraiment la frontière?

23 **M. YVES GERMAIN, Maire Boischatel :**

24 Ça, c'est vraiment la frontière de Boischatel,  
25 effectivement.

1           **Me MARCEL BLANCHET, président :**

2           D'accord, O.K.

3           **M. YVES GERMAIN, Maire Boischatel :**

4           Et quand on vous disait la rivière Montmorency  
5           qui, par moments, est entièrement du côté de  
6           Boischatel, c'est dans le secteur des  
7           Trois-Saults, vous voyez la presqu'île, là, qui  
8           est un petit peu plus vers le nord du  
9           territoire, là.

10          **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11          D'accord, O.K.

12          **M. YVES GERMAIN, Maire Boischatel :**

13          Donc ça, c'est le secteur des Trois-Saults qui  
14          est accessible uniquement par voie terrestre,  
15          là, par les... par les routes, c'est-à-dire,  
16          uniquement par le côté de Beauport.

17          **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18          D'accord. O.K. Donc, ça nous situe très bien.  
19          C'est vraiment collé sur Beauport, finalement,  
20          là...

21          **M. YVES GERMAIN, Maire Boischatel :**

22          Et puis c'est pour...

23          **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24          ... arrondissement Beauport.

25          **M. YVES GERMAIN, Maire Boischatel :**

1 Effectivement. C'est pour ça que, naturellement,  
2 il y a tant d'institutions qui se sont ainsi  
3 regroupées, là, comme je vous parlais des  
4 caisses Desjardins, autant que les paroisses du  
5 diocèse, donc c'est comme un... quand on parle  
6 de communautés naturelles, là, je pense que  
7 c'est davantage là.

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Oui.

10 **M. YVES GERMAIN, Maire Boischatel :**

11 Puis le lien du côté de la Côte de Beaupré,  
12 bien, évidemment, c'est parce que la Côte de  
13 Beaupré commence à Boischatel, mais je pense que  
14 ce n'est pas essentiel, et on en a parlé même à  
15 la table des maires au niveau de la MRC, on vit  
16 déjà avec une situation où la MRC est scindée  
17 entre Charlevoix et Montmorency à la limite de  
18 Ste-Anne-de-Beaupré et de Château-Richer, et ça  
19 n'a pas vraiment causé de problème parce que,  
20 comme je vous disais, la presque totalité des  
21 projets que l'on gère avec un député...

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

23 D'est à l'ouest.

24 **M. YVES GERMAIN, Maire Boischatel :**

25 ... c'est toujours... non, mais c'est toujours

1 un nouveau local, puis il y a peut-être chez  
2 nous la route de... c'est-à-dire la route  
3 Marie-Hélène-Prémont, qui a été un projet  
4 régional que l'on a réalisé avec le député, mais  
5 pour la plupart des autres projets, c'est  
6 toujours des projets d'infrastructures, des  
7 projets d'équipements sportifs, des projets  
8 reliés à un équipement culturel et ça, ce n'est  
9 jamais avec la MRC que le député s'en occupe,  
10 mais il s'en occupe directement avec la  
11 municipalité locale.

12 Donc, c'est pour ça que l'impact de... c'est  
13 pour ça qu'il n'y a pas vraiment de lien, selon  
14 nous, à faire, puis surtout qu'on l'a vécu, on  
15 est bien placé pour en parler, puis les autres  
16 maires confirmant la même chose aussi, c'est que  
17 ça n'a pas du tout nui au développement de la  
18 Côte de Beaupré que d'être scindé en deux (2)  
19 comtés comme ça, parce que c'est chaque  
20 municipalité qui agissait dans ses projets avec  
21 son député.

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

23 Merci beaucoup.

24 Monsieur Courville, est-ce que vous avez des  
25 remarques? Ça va?

1           Merci infiniment, monsieur le maire.

2           Oui, monsieur le conseiller, je vous écoute,  
3           bien sûr.

4           **MONSIEUR LE CONSEILLER :**

5           Si je peux ajouter quelque chose...

6           **Me MARCEL BLANCHET, président :**

7           Bien sûr.

8           **MONSIEUR LE CONSEILLER :**

9           ... c'est l'accessibilité au député. C'est  
10          évident, à la limite ouest où on est du comté  
11          présentement, que le député sera toujours  
12          beaucoup plus accessible et plus près si on  
13          demeure dans Montmorency que si on s'en va dans  
14          Beaupré-Charlevoix parce que le député aura  
15          tendance, bien évidemment, à mettre son bureau  
16          de comté à peu près au centre de son territoire.  
17          Et le mouvement naturel de la population de  
18          Boischatel n'est pas d'aller vers l'ouest...

19          **M. YVES GERMAIN, Maire Boischatel :**

20          Vers l'est.

21          **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22          Vers l'est.

23          **MONSIEUR LE CONSEILLER :**

24          ... d'aller vers l'est, c'est d'aller vers  
25          l'ouest. Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) font

1 leurs déplacements vers l'ouest pour aller  
2 travailler et rarement les personnes ont à se  
3 déplacer vers l'ouest et ils n'auront pas  
4 tendance à y aller, donc c'est comme les  
5 distancer davantage d'un service qui est celui  
6 du député et, comme disait madame Maltais,  
7 l'Ombudsman.

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Très bien. Merci, monsieur le conseiller.

10 Est-ce que vous avez d'autres remarques?

11 **M. YVES GERMAIN, Maire Boischatel :**

12 Bien, en fait, c'est juste une question. Je  
13 sais que maintenant vous vous préparez à faire  
14 le tour de la province, ça veut dire que pour  
15 savoir jusqu'à quel point nos arguments vous ont  
16 paru pertinents et que vous puissiez peut-être  
17 pouvoir en tenir compte, ce sera au moment de la  
18 présentation d'une nouvelle proposition de carte  
19 électorale?

20 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

21 Exactement. Nous faisons la tournée du Québec,  
22 comme vous l'avez si bien dit, jusqu'à la  
23 mi-juin et, à compter de la mi-juin, nous allons  
24 délibérer sur tout ce qu'on aura entendu pour  
25 produire une nouvelle version d'une proposition

1 de carte quelque part en octobre.

2 **M. YVES GERMAIN, Maire Boischatel :**

3 Ah bon.

4 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

5 On veut présenter cette nouvelle carte-là à  
6 l'Assemblée nationale, à l'ouverture de la  
7 session d'automne en octobre, et à ce moment-là  
8 l'Assemblée nationale doit tenir, sur notre  
9 nouvelle proposition, un débat de cinq (5)  
10 heures dans les cinq (5) jours du dépôt de notre  
11 nouvelle proposition. Et ensuite, après ce débat  
12 de cinq (5) heures, la Commission doit adopter  
13 la carte finale dans les dix (10) jours qui  
14 suivent.

15 **M. YVES GERMAIN, Maire Boischatel :**

16 O.K.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 Alors, quelque part début novembre normalement,  
19 là, ça devrait être complété et bien sûr, encore  
20 une fois on va, au cours des semaines qui vont  
21 suivre la consultation publique, nous allons  
22 délibérer, analyser chacun des commentaires que  
23 vous aurons reçus pour voir quelles  
24 améliorations qui peuvent être apportées à notre  
25 proposition.

1           **M. YVES GERMAIN, Maire Boischatel :**  
2           Parfait. Je peux vous dire que ce qu'on vous a  
3           présenté là, ce n'est pas juste une opinion, là,  
4           du conseil municipal, parce qu'il y a plusieurs  
5           citoyens qui nous en ont parlé depuis... depuis  
6           l'annonce qui a été faite aussi, qui pensent la  
7           même chose.

8           **Me MARCEL BLANCHET, président :**  
9           Merci beaucoup de votre présentation...

10          **M. YVES GERMAIN, Maire Boischatel :**  
11          Merci beaucoup.

12          **Me MARCEL BLANCHET, président :**  
13          ... c'est très apprécié.

14          **M. YVES GERMAIN, Maire Boischatel :**  
15          Bonjour.

16          **Me MARCEL BLANCHET, président :**  
17          Bonne soirée.

18          **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**  
19          Merci beaucoup.

20          **Me MARCEL BLANCHET, président :**  
21          Merci beaucoup.

22          Monsieur le secrétaire, est-ce qu'il y a  
23          d'autres intervenants?

24          **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

25          Il n'y a pas d'autres intervenants inscrits sur

1 ma liste, peut-être qu'il y a d'autres personnes  
2 dans la salle qui voudraient prendre la parole.

3 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

4 Alors, il est dix-neuf heures quarante-cinq (19  
5 h 45), on va attendre une quinzaine de minutes  
6 pour voir s'il n'y aurait pas d'autres personnes  
7 qui se présenteraient et qui voudraient  
8 intervenir, sinon, bien, on ajournera nos  
9 travaux à demain. Alors, une brève pause.

10 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

11 Merci.

12

13

14

- - - - -

15

**FIN DE LA SÉANCE DE LA SOIRÉE**

16

- - - - -

17

1 Je soussignée, HUGUETTE PICHÉ, sténographe  
2 officielle, certifie sous mon serment d'office  
3 que les pages ci-dessus sont et contiennent la  
4 transcription exacte et fidèle de ce que j'ai  
5 entendu lors de l'écoute de l'enregistrement  
6 numérique de l'audition du CRE du 21 avril 2008,  
7 le tout conformément à la loi.  
8  
9  
10 \_\_\_\_\_  
10 Hugnette Piché, s.o.  
11 HP/fg (080421-Québec)